



Parcoursup 2018 au service de l'orientation et de la réussite des futurs étudiants



Avril 2018

www.parcoursup.fr
[#parcoursup](https://twitter.com/parcoursup)

 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

édito

Tous les étudiants ne se ressemblent pas. Tous n'ont pas la même histoire, les mêmes projets ou le même parcours. Mais tous doivent pouvoir être accueillis dans l'enseignement supérieur et tous doivent y être accompagnés vers la réussite.

Être fidèle à ce mot d'ordre nous imposait de sortir du tirage au sort et de revoir en profondeur les modalités d'entrée dans l'enseignement supérieur, avec un objectif : réduire l'échec en Licence, qui concerne aujourd'hui 60 % des étudiants.

Avec la promulgation de la loi « Orientation et réussite des étudiants » le 8 mars dernier, puis avec la clôture de la phase de saisie des vœux sur Parcoursup à la fin du mois de mars, une première étape de la mise en œuvre du Plan Étudiants a été franchie.

Chacun peut le constater : la nouvelle plateforme Parcoursup, développée et testée en l'espace de quelques mois, a parfaitement fonctionné. Plus de 810 000 jeunes ont pu s'y connecter, s'y informer sur les formations et formuler leurs vœux pour la rentrée 2018.

Nombreux sont les futurs étudiants et les familles qui ont dit leur satisfaction face à une plateforme plus claire, plus complète, plus riche en information. La fin de la hiérarchisation des vœux et des contraintes absurdes, comme les fameuses « pastilles vertes » a été largement saluée. Sans doute des améliorations devront-elles encore être apportées, mais Parcoursup a d'ores et déjà fait ses preuves durant cette première étape.

Au sein des lycées, les professeurs se sont largement mobilisés pour accompagner les futurs bacheliers dans leurs choix d'orientation. Si cette première phase est une réussite, nous le devons à l'engagement remarquable sur le terrain des enseignants, des chefs d'établissement, des personnels d'orientation, en particulier les psychologues de l'Éducation nationale. Avec le Ministre de l'Éducation nationale, je veux ici les en remercier.

Dans le même temps, au sein des établissements d'enseignement supérieur, les enseignants-chercheurs et l'ensemble des personnels se sont saisis des outils nouveaux qu'étaient les attendus. Là aussi, le travail accompli en l'espace de quelques mois est exemplaire : au niveau national comme au niveau local, l'engagement a été entier et il a permis de rendre enfin visible aux futurs étudiants, les compétences et connaissances attendues par ses futurs enseignants, au moment où il s'engage dans l'enseignement supérieur.

L'analyse des vœux formulés par les candidats, montre que Parcoursup leur a effectivement redonné une vraie liberté de choix. Cette liberté, les futurs étudiants l'ont pleinement exercée. Ils ont eu d'autant plus raison de le faire que, dans le même temps, notamment avec les présidents d'université, nous avons créé 19 000 places supplémentaires dans les formations les plus demandées.

Car notre objectif, c'est que chacun puisse aller au bout de ses projets. D'abord, en entrant dans une formation qu'il a choisie, bien sûr, mais aussi et surtout en bénéficiant, dans cette formation, de l'accompagnement dont il peut avoir besoin pour réussir.

Une fois encore : tous les étudiants ne se ressemblent pas. Comme tous les enseignants-chercheurs, je le sais d'expérience. Notre premier devoir pédagogique, c'est de prendre en compte cette diversité, non pas pour écarter les uns ou privilégier les autres, mais pour accueillir tous les étudiants dans l'enseignement supérieur et permettre à chacun de bénéficier du parcours personnalisé dont il a besoin.

Dans toutes les universités, depuis longtemps déjà, nombreux sont ceux qui se sont saisis de cette question, qui ont proposé de nouvelles approches, de nouvelles manières d'enseigner, de nouveaux parcours. Ils l'ont fait sans cadre – et parfois contre les cadres existants, trop rigides. Avec le Plan Étudiants, je veux donner à toutes ces initiatives, à toutes ces innovations pédagogiques les moyens de s'exprimer. C'est tout le sens de ces "parcours personnalisés" qui commencent à se mettre en place et qui ne cesseront, au cours des prochains mois et des prochaines années, de monter en puissance.

Je veux replacer la pédagogie au cœur de notre approche du premier cycle et je souhaite que tous ceux qui s'engagent au service de l'accueil des étudiants dans toute leur diversité, soient mieux reconnus et que leur carrière témoigne de leur investissement permanent. C'est pourquoi j'ai engagé une large concertation avec l'ensemble des organisations représentatives, afin de faire avancer ce chantier crucial.

De tels objectifs demandent des moyens. Ils sont nécessaires, tant notre enseignement supérieur fait l'objet, depuis trop d'années, d'un véritable sous-investissement. Ils sont au rendez-vous. 234 millions d'euros supplémentaires ont été dégagés pour l'enseignement supérieur par la loi de finances pour 2018. Et pour la seule mise en œuvre du Plan Étudiants en 2018, 35 millions d'euros ont été dégagés – dont 13 millions d'euros pour créer de nouvelles places, 8 millions d'euros pour accélérer la mise en place des "parcours personnalisés" et 8 millions d'euros de crédits indemnitaires pour accompagner la mise en œuvre pédagogique de la réforme.

Sur 5 ans, c'est un investissement d'1 milliard d'euros supplémentaires que le Gouvernement a engagé. C'est le signe tangible de la priorité que nous donnons à l'éducation et à la formation – une éducation et une formation que nous voulons ouvertes et accessibles à tous.

C'est bien plus qu'une simple formule. Parcoursup en témoigne, en rendant accessibles à tous les futurs étudiants des informations dont seuls certains bénéficiaient jusque-là et en favorisant la lutte contre l'autocensure et les destins tous tracés.

Il nous reste à présent à aborder la seconde étape qu'est la phase d'examen des vœux et de réponse aux candidats. Vous pouvez compter sur ma détermination et mon engagement pour garantir son bon déroulement : nous le devons aux étudiants et à leurs familles.

Frédérique Vidal

Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation



som maire

Les chiffres clés de Parcoursup 2018	6
--------------------------------------	---

<u>Faire de l'orientation le levier de la réussite des étudiants dès le lycée</u>	7
--	----------

Lutter contre la sélection par l'échec pendant le premier cycle	7
Orienter les lycéens tout au long de l'année de terminale	8
La mise en place d'un accompagnement pour les lycéens et leurs familles	10
Parcoursup : pour la première fois, une image fidèle des souhaits des lycéens	11

<u>Des moyens supplémentaires et de nouveaux outils au service de la réussite des étudiants</u>	16
--	-----------

13 millions d'euros pour créer 19 000 places supplémentaires à la rentrée 2018	16
Près de 8 millions d'euros dès 2018 pour reconnaître l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs et des personnels	17
8 millions d'euros supplémentaires pour les « parcours personnalisés »	18
Des moyens supplémentaires au service de la réforme	20
Et après ?	21

Les chiffres clés de Parcoursup 2018

810 957

candidats

6,3 M

vœux confirmés

7,7

Moyenne de
vœux par candidat
pour 10 vœux maximum
formulables

82 %

des 6,3 millions de vœux
confirmés sont formulés par
des lycéens de terminale

Les filières non-sélectives
représentent

32 %

des vœux des candidats

19 000

places déjà financées dans
les filières les plus demandées
l'année dernière

500 M

d'euros de crédits budgétaires
sur 5 ans pour créer de
nouvelles places en 1^{er} cycle,
mettre en place les parcours
personnalisés
et recruter de nouveaux
enseignants-chercheurs

450 M

d'euros de financements
pour diversifier les parcours
et accompagner la réussite

100 M

d'euros de pouvoir
d'achat pour les étudiants dès la
rentrée 2018

FAIRE DE L'ORIENTATION LE LEVIER DE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS DÈS LE LYCÉE

Lutter contre la sélection par l'échec pendant le premier cycle

Lutter contre la sélection par l'échec dans le premier cycle est l'ambition principale du Plan Étudiants, présenté le 30 octobre dernier par Edouard Philippe, Premier ministre, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale.

La massification de l'enseignement supérieur ne s'est pas accompagnée de sa démocratisation, notamment en raison d'une orientation insuffisante des lycéens vers le premier cycle.

Non seulement le précédent système d'admission post-bac était basé sur le tirage au sort, mais en plus, 60 % des étudiants échouent à parvenir au terme de leur licence en trois ans. Parmi ces étudiants, on observe environ la moitié d'abandon et la moitié de réorientation. Cette situation est liée au manque d'accès en amont à une information complète sur l'offre de formation. En outre, les bacheliers des filières professionnelles et technologiques sont trop souvent évincés des formations auxquelles ils sont nombreux à aspirer : les STS (Sections de Technicien Supérieur) et les IUT (Institut Universitaire de Technologie).

C'est pour relever ce défi que la plateforme Parcoursup a été ouverte dans le cadre de la loi du 8 mars 2018, relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

Parcoursup permet dès cette année aux lycéens et aux étudiants qui souhaitent se réorienter de préparer leur inscription pour la prochaine rentrée universitaire. Rassemblant déjà 13 000 formations, la plateforme intégrera l'ensemble de l'offre de formation pour la procédure nationale de préinscription 2020.

Au 31 mars, 810 957 candidats ont confirmé au moins un de leurs vœux, soit 6,3 millions de vœux au total. Ce volume est stable en comparaison de la campagne de 2017 (+0,3 %). Au 31 mars, 8,6 % des candidats n'ont confirmé aucun de leurs vœux, ce qui est cohérent avec les données relevées lors de la campagne précédente.

Ces deux évolutions attestent des premiers effets de Parcoursup : la lutte contre l'autocensure par un accès garanti à une information détaillée sur chacune des formations.

Orienter les lycéens tout au long de l'année de terminale

Le principe fondateur du Plan Étudiants consiste à replacer l'orientation au cœur de l'année de terminale. Une dynamique est engagée dans l'enseignement scolaire où la réforme a globalement très bien été intégrée par les élèves, leurs familles et le corps enseignant même s'il persiste des inquiétudes compréhensibles face à une évolution de cette ampleur. Le retour d'expérience qui sera organisé avec les acteurs permettra d'inscrire cette dynamique dans la durée.

Deux professeurs principaux en classe de terminale à l'appui de l'orientation des élèves et du rôle central désormais joué par le conseil de classe

Afin de garantir un accompagnement personnalisé à tous les lycéens, les élèves de terminale sont accompagnés depuis cette année par deux professeurs principaux. La réactivité et l'engagement des recteurs et des personnels de direction, dans les établissements, ont permis de concrétiser dès la fin de l'année 2017 cette mesure du Plan Étudiants.

L'information sur les formations mise à la disposition de tous les lycéens

Parcoursup a permis de porter à la connaissance des lycéens, dès le mois de janvier, une information globale sur les 13 000 formations référencées : les capacités d'accueil, les taux de réussite, les attendus, les débouchés ainsi que les dates des journées « Portes ouvertes ».

Pour la première fois, la transparence est garantie sur la réalité des exigences de l'enseignement supérieur afin de permettre à tous les lycéens de construire des vœux éclairés.

De façon complémentaire, le site « Terminales2017-2018 » mis en place par l'Onisep est ouvert depuis le 13 novembre pour enrichir la réflexion des élèves en leur apportant une information gratuite et quasiment exhaustive sur les formations et les métiers : 10 millions de pages ont été consultées et 1,4 millions de visites enregistrées.

Au mois de janvier, les journées nationales des Cordées de la réussite et des parcours d'excellence ont mobilisé les académies, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur afin de valoriser les actions menées dans le cadre des parcours d'excellence. Ces journées ont permis à des milliers de lycéens, issus de tous les milieux, de s'informer sur les formations proposées grâce aux nombreuses expositions, débats, conférences et animations organisées à cette occasion.



Frédérique Vidal participe à un atelier Inspire au lycée Edgar Quinet

Un grand nombre d'initiatives venues de la société civile vont désormais être soutenues et labélisées par le ministère, sur le fondement d'une charte des initiatives « Parcours de réussite », afin de présenter une offre diversifiée d'accompagnements gratuits aux lycéens et à leurs familles.

L'une d'entre elles, INSPIRE, a notamment permis de développer sur l'ensemble du territoire un réseau d'étudiants « éclaireurs » pour renforcer l'orientation des élèves par leurs pairs. Elle a accompagné des milliers de lycéens depuis le mois de février.

Des moments dédiés à l'information sur les formations et sur les métiers

Dans toutes les académies, des semaines de l'orientation ont été organisées entre décembre et mars afin d'aider les candidats à préciser leur projet de formation dans l'enseignement supérieur.

Des journées « Portes ouvertes », des forums, des salons, des conférences, des rencontres, dans les établissements, ont ainsi permis aux lycéens d'échanger directement avec des étudiants, des professionnels de l'orientation, des enseignants-chercheurs et des chefs d'entreprises afin de les éclairer sur leurs choix : « Bancs d'essai » à Amiens, application « Cap'sup » à Dijon, Poitiers, Limoges, Nancy-Metz, « Ambition Paces » à Tours, etc.

Le projet de formation motivé et la fiche avenir : l'aboutissement d'un choix d'orientation pensé et construit

Dorénavant, les 10 vœux qu'il est possible de formuler sur Parcoursup ne sont plus hiérarchisés. Chaque vœu doit donc être souhaité, pensé et construit sur le fondement d'une orientation suivie. Des ressources ont été mises en place pour les élèves et leurs professeurs.

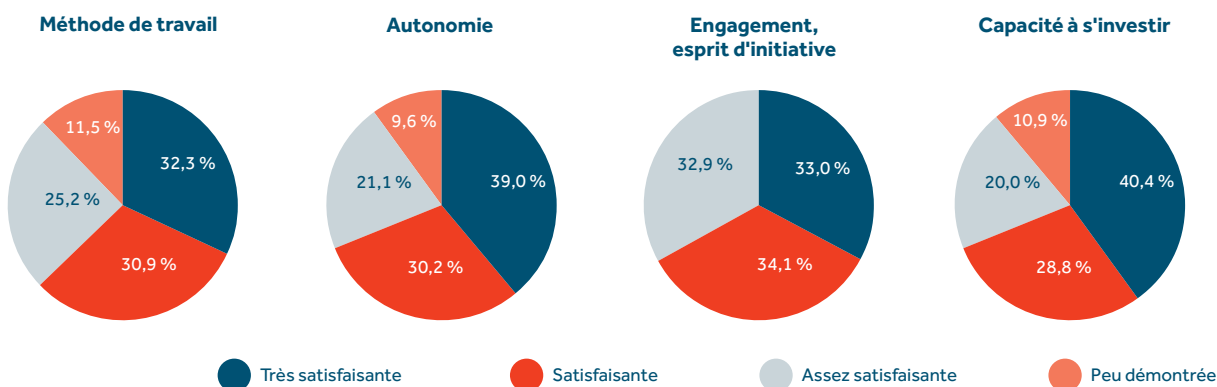
La fiche dialogue, élaborée en support de la réflexion de l'élève en amont du 1^{er} conseil de classe de terminale a permis aux enseignants de débiter l'accompagnement des élèves. Ce premier positionnement, plus précoce que les années précédentes, a permis de préparer la phase de préparation des vœux.

Le projet de formation motivé, qui fait partie des éléments constitutifs du dossier du lycéen pour valider les vœux, est l'aboutissement du travail de réflexion conduit avec les deux professeurs principaux, au cours des semaines de l'orientation et avec l'appui des informations mises à sa disposition sur Parcoursup. Le projet de formation motivé a permis aux élèves de bénéficier, pour la première fois, d'un espace de libre expression pour faire connaître leurs motivations, la façon dont ils ont construit leurs vœux, mais également tous les éléments dont le bulletin scolaire ne rend pas compte (engagement associatif, pratique sportive ou artistique, situation particulière, besoins spécifiques, etc.).

L'élève n'est pas seul à dialoguer avec les établissements sur Parcoursup. La « **fiche avenir** », transmise par le lycée est un élément essentiel du dossier du lycéen. Cette fiche est issue du travail collectif des équipes pédagogiques. Elle est spécifique à chaque vœu et comprend pour chaque discipline enseignée en terminale, la moyenne des deux premiers trimestres, la position de l'élève dans sa classe, l'appréciation des professeurs principaux et l'avis du chef d'établissement.

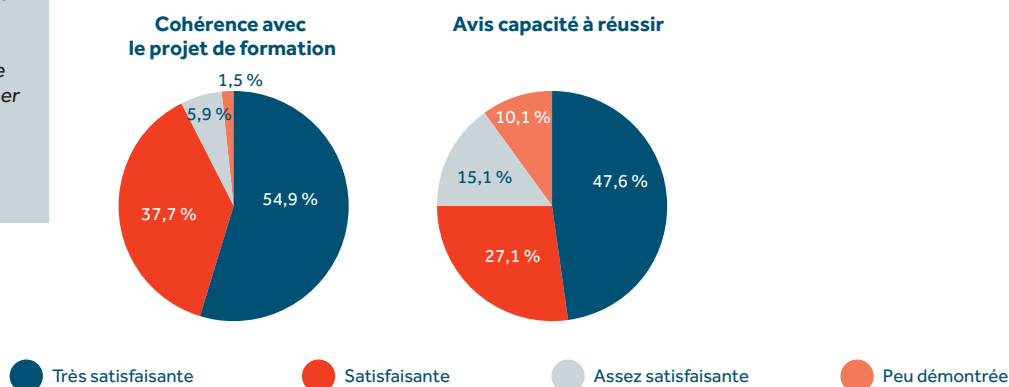
Depuis le 4 avril, les établissements d'enseignement supérieur ont reçu les fiches avenir.

Avis des professeurs principaux



Le graphique ci-contre exprime les différents avis qui ont été rendus sur les fiches avenir. Véritable outil qualitatif pour l'appréciation de l'équipe éducative (professeurs principaux et chefs d'établissement) concernant les vœux formulés par les élèves, ils se sont servis de celui-ci pour exprimer des avis selon 4 données : "Très satisfaisante", "Satisfaisante", "Assez satisfaisante" et "Peu démontrée".

Avis des chefs d'établissement



Un cadre national pour accompagner les candidats en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé invalidant

Les candidats en situation de handicap ont fait l'objet d'une attention particulière de manière à favoriser leur accès à l'enseignement supérieur.

En concertation avec les associations représentées au sein du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), une instruction interministérielle a défini le processus d'accompagnement mis en place dans l'ensemble des académies : informer les élèves et leurs familles sur les modalités d'accueil et d'accompagnement dans l'enseignement supérieur ; prendre connaissance de la situation des élèves nécessitant un suivi afin de les accompagner au mieux tout au long de la procédure Parcoursup. Et le cas échéant, agir avec leur accord, auprès des établissements d'enseignement supérieur pour prendre en compte favorablement leurs besoins spécifiques.

Un décret en cours de concertation définira les conditions de mise en œuvre du nouveau droit au réexamen de la candidature. Ce droit est garanti par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018.



La mise en place d'un accompagnement pour les lycéens et leurs familles

Des services aux usagers de la plateforme ont été déployés pour informer et aider les lycéens et leurs familles tout au long de la procédure nationale de préinscription.

Les comptes Twitter et Facebook de Parcoursup ont permis de publier toutes les informations importantes avant chaque étape clé de la procédure.

Le formulaire « contact » de Parcoursup est accessible depuis la session de chaque candidat. Il peut ainsi poser des questions 24h/24h au service d'information et d'orientation de l'académie.

Un numéro vert, le **0 800 400 070** a également été mis en place à partir du 22 janvier de 10h à 16h du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi 10 et dimanche 11 mars, puis le samedi 31 mars. La plateforme d'appel a traité 132 140 appels depuis son ouverture. Cela a permis aux candidats d'échanger directement avec un conseiller et de pouvoir poser des questions sur l'orientation, le dossier ou la prise en main de la plateforme en elle-même. Le numéro vert est ouvert pendant toute la durée du processus d'admission.

Des vidéos pour répondre aux questions des candidats. Tout au long de la phase de formulation des vœux, du 15 janvier au 31 mars, les candidats ont été accompagnés également par des vidéos tutorielles proposées directement sur la plateforme Parcoursup et des vidéos en partenariat avec la chaîne YouTube spécialisée dans la diffusion de contenu pédagogiques, l'Antiséche. Ces vidéos ont été diffusées sur des thèmes d'intérêt pour les candidats : le fonctionnement de la plateforme, des conseils pour l'orientation, l'apprentissage et, prochainement, les réponses des candidats aux établissements.

L'application Parcoursup, téléchargeable sur mobile, permettra aux candidats de recevoir des alertes lors de la phase de réponse d'établissements d'enseignement supérieur.



Parcoursup : pour la première fois, une image fidèle des souhaits des lycéens

Disparition des contraintes antérieures

L'ancien système d'affectation post-bac était basé sur plusieurs principes qui disparaissent à partir de cette année :

- >> Un système d'affectation qui a recours au tirage au sort (critiqué par la CNIL et invalidé par le Conseil d'État)
- >> Un maximum de 24 vœux (pour une moyenne de 9,4 vœux par candidat)
- >> Des vœux hiérarchisés (avec l'impossibilité de modifier cette hiérarchie après le 31 mai)
- >> L'obligation pour les bacheliers en filière générale d'inscrire une licence réputée en capacité d'accueillir tous les candidats qui en faisaient la demande, les « **pastilles vertes** ». Ces pastilles ont concerné **377 659 bacheliers** en 2017, mais il est impossible de savoir lesquelles relevaient d'un choix ou d'une contrainte
- >> L'obligation pour les candidats qui souhaitaient suivre l'une des licences les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie ou PACES) de **formuler un vœu groupé**
- >> Tout candidat qui demandait une licence d'Île-de-France fortement demandée – à pastille orange – devait faire au moins 6 vœux pour des licences à pastille colorée

L'ensemble de ces contraintes ne permettaient pas d'avoir une vision des vœux véritablement souhaités par les lycéens dans les filières non sélectives. Le fait de hiérarchiser les vœux obligeait également les lycéens à préjuger des filières dans lesquelles ils seraient acceptés, ce qui conduisait à l'élaboration de stratégies souvent contreproductives et nourrissait l'autocensure.

Avec Parcoursup, des choix libres, informés et réfléchis

C'est à partir de ce constat et avec la volonté de mettre fin au tirage au sort qui a concerné près de 66 000 lycéens en 2017, que le Gouvernement a lancé Parcoursup. La nouvelle plateforme est basée sur le principe de choix libre, informé, et réfléchi.

- >> Un système d'affectation qui réintroduit de l'humain, comme demandé par la CNIL, et qui supprime le tirage au sort
- >> Un maximum de 10 vœux et des vœux non hiérarchisés, pour permettre au lycéen de choisir en fonction des réponses qu'il reçoit et non plus a priori. Il peut désormais choisir ses études en connaissance de cause
- >> La suppression de tous les vœux contraints, pour que chaque vœu soit véritablement choisi, informé, éclairé et motivé

Une comparaison quasi impossible entre les deux outils

La nouvelle plateforme rend visible pour la première fois ce que sont les vœux des lycéens auxquels aucune contrainte n'a été imposée. La disparition des « pastilles vertes » entraîne une baisse mécanique du nombre de vœux en filière non sélective. De plus, la suppression des vœux groupés pour certaines filières rend la comparaison impossible entre les vœux effectués en 2017 et les vœux effectués en 2018. Ainsi, le premier véritable exercice de comparaison pourra s'effectuer entre l'année 2018 et l'année 2019.

Les candidats 2018

810 957 candidats ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup (hors apprentissage), contre 808 566 en 2017, soit une hausse de 0,3 %. Parmi les candidats qui ont confirmé au moins un vœu, on compte en 2018 : **629 769** lycéens de terminale (soit 78 %), **98 490** candidats en réorientation (soit 12 %) et **82 698** candidats suivant une scolarité à l'étranger ou non scolarisés cette année (soit 10 %).

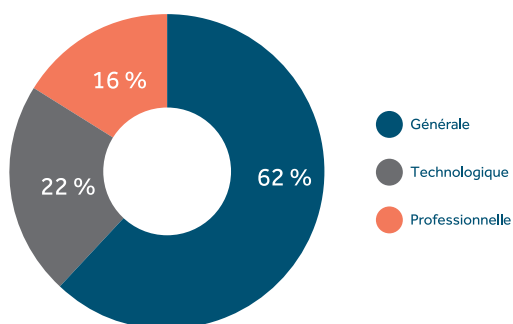
*La confirmation des vœux est la phase de la procédure Parcoursup qui permet au candidat, pour chaque vœu qu'il a formulé, de compléter son dossier, notamment en téléversant les pièces demandées par les formations et en remplissant son projet de formation motivé. **Seuls les vœux confirmés** sont soumis à l'examen des établissements dispensant des formations d'enseignement supérieur.*

Les lycéens

Parmi les lycéens de terminale, les bacheliers généraux sont les plus nombreux à avoir confirmé au moins un vœu avec **387 182** candidats (62 %) ; suivent les bacheliers en filière technologique **139 710** soit 22 %, en forte hausse pour les candidats ayant confirmés un vœu, par rapport à 2017 (7,8 %) ; et enfin les bacheliers en filière professionnelle sont, comme l'an dernier, ceux qui confirment *in fine* le moins de vœux sur la plateforme Parcoursup avec **102 877** candidats (16 %).

La répartition des futurs bacheliers ayant confirmé au moins un vœu est en tout point comparable à celle observée en 2017.

Répartition des lycéens ayant confirmé au moins un vœu sur Parcoursup



Les vœux 2018

À l'issue de la phase d'inscription, ces 810 957 candidats ont confirmé **près de 6,3 millions** de vœux (*hors apprentissage*) dans une ou plusieurs des 13 000 formations disponibles sur Parcoursup. Cette donnée montre la stabilité du nombre de candidats ayant confirmé au moins un vœu sur la plateforme Parcoursup, par rapport à la campagne précédente, où 808 566 candidats inscrits avaient confirmé au moins un vœu.

82 % de ces 6,3 millions de vœux confirmés ont été formulés par des lycéens en terminale, **9 %** par des candidats en réorientation et **9 %** par des candidats non scolarisés cette année ou inscrits dans une scolarité étrangère.

Les candidats ont formulé et confirmé en moyenne **7,7 vœux** (contre 9,4 l'année dernière), qui pour la première fois ont été libérés de toute contrainte.

Des vœux non-contraints qui illustrent les souhaits véritables des lycéens

Les filières sélectives de l'enseignement supérieur continuent d'attirer de nombreux candidats.

Ainsi, 4,3 millions des 6,3 millions de vœux (soit 68%) concernent les filières sélectives, comme les STS, les CPGE, les IUT ou les écoles. La comparaison étant plus cohérente au regard de l'évolution du nombre de candidats, on remarque effectivement une progression assez nette en valeur absolue, alors que les données étaient stables les années précédentes : **623 825 candidats** ont formulé au moins un vœu en filière sélective contre 543 168 candidats en 2017.

Cela s'explique en partie par la suppression des dispositifs de contrainte des vœux (comme les « pastilles vertes ») qui entraîne mécaniquement une baisse du nombre de vœux en filière non sélective.

L'attractivité en hausse des IUT et des STS

En IUT (Institut Universitaire de Technologie)

Les formations en IUT connaissent une augmentation importante du nombre de candidats : **276 866 candidats** ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup (soit +25,9% par rapport à 2017) pour un nombre total de vœux de 873 966.

Cette augmentation est particulièrement marquée pour les **77 770 bacheliers technologiques** (+35,9%) qui ont confirmé au total 222 550 vœux (soit +40,5%) pour les IUT.

L'attractivité du diplôme en IUT est également forte pour les élèves de **terminale générale** qui sont **142 340 candidats** (+30,4%) qui ont confirmé au total **494 449 vœux** (soit +41,7% de plus qu'en 2017).

14% des vœux confirmés, soit près de **874 000 vœux**, sont formulés pour des formations en IUT.

En STS (Sections de Technicien Supérieur)

Les formations de BTS et BTSA enregistrent un nombre important de candidats qui ont confirmé au moins un vœu : **390 837**, soit une augmentation de 15,5%.

Ces formations enregistrent une augmentation importante du nombre de vœux confirmés avec **1,8 millions de vœux** (+29,5% par rapport à l'année dernière).

L'augmentation du nombre de vœux confirmés est significative chez les lycéens professionnels (**475 629 vœux au total**, soit +26,7%) pour **95 995 bacheliers** de cette filière.

En terminale générale, les lycéens de cette filière ont été **98 559 à postuler à un BTS** (+37%), ce qui confirme l'attractivité des filières courtes chez les bacheliers généraux, qui ont confirmé au total **334 002 vœux** (+47,7%).

29% des vœux confirmés, soit 1,8 millions, sont formulés pour des formations de BTS/BTSA.

L'expérimentation STS : une orientation plus fluide des bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur

Initiée en 2016 dans 3 régions académiques (Bretagne, Hauts-de-France et Bourgogne Franche-Comté), l'expérimentation « BTS – Bac pro » vise à favoriser l'accès des bacheliers professionnels dans les filières de STS, qu'ils sont toujours plus nombreux à demander chaque année. Pour cette année, vingt-trois académies sont concernées.

Les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles)

Si les CPGE enregistrent une augmentation significative du nombre de candidats ayant confirmé un vœu avec un total de **114 966** (soit une augmentation de 11,7%), ces formations enregistrent une baisse du nombre de vœux confirmés (**672 596 vœux** au total soit -2,3% par rapport à 2017).

11% des vœux confirmés, soit près de **672 000 vœux**, sont formulés pour des formations de CPGE.

Les écoles d'ingénieur

44 399 candidats (soit +16,2% par rapport en 2017) ont fait au moins un vœu dans une formation d'ingénieur.

Les écoles regroupant leurs concours ont changé cette année la présentation des affectations disponibles sur Parcoursup : les candidats devaient ainsi décocher les formations qu'ils ne souhaitaient pas voir apparaître comme vœux sur la plateforme Parcoursup. Ceci explique la forte augmentation apparente du nombre de vœux pour les écoles d'ingénieur (+117,6%).

Pour la première fois, l'image réelle du nombre de vœux souhaités en licence

Le nombre de candidats ayant confirmé au moins un vœu en licence sur Parcoursup est de **551 593**, contre 630 378 candidats en 2017.

Ce sont un peu plus de **2 millions de vœux** qui ont été formulés dans les filières non sélectives de l'enseignement supérieur, **soit 32 % des 6,3 millions de vœux**, ce qui montre que les filières non sélectives restent attractives.

Parmi les 2 millions de vœux confirmés dans ces filières, sur les quatre mentions de licence les plus attractives les années précédentes, des évolutions contrastées sont enregistrées cette année :

- >> Droit : 241 910 vœux confirmés par 94 325 candidats (-18% de candidats)
- >> Psychologie : 117 208 vœux confirmés par 63 542 candidats (+2,1% de candidats)
- >> STAPS : 139 560 vœux confirmés par 55 667 de candidats (- 9,8 % de candidats)⁽¹⁾
- >> PACES : 210 351 vœux confirmés par 77 004 candidats (+2,1% de candidats)

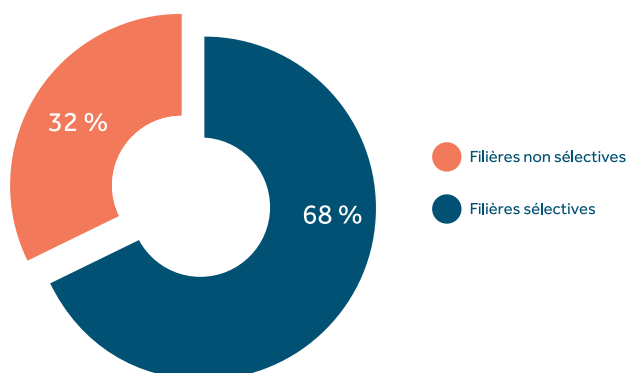
L'apprentissage fortement plébiscité

En 2018, on enregistre une croissance très forte du nombre de vœux en apprentissage, +44% par rapport à 2017. Cette forte hausse constitue une très bonne nouvelle pour l'enseignement supérieur français, qui propose une offre d'excellence dans les filières en apprentissage, reconnue au niveau européen, et qui dispose chaque année de nombreuses places souvent non pourvues. Certaines formations en apprentissage restent encore ouvertes aux inscriptions pour les candidats qui le souhaitent. Elles le seront jusqu'à ce qu'elles aient un nombre de contrats à hauteur de leur capacité d'accueil.

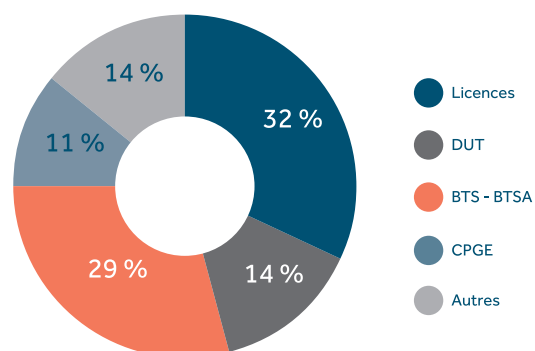
⁽¹⁾ Les candidats, à plusieurs licences STAPS, ont été comptabilisés une fois dans chacun des trois domaines (SHS, STS et STAPS) auxquels est rattachée cette mention. Si le nombre de vœux à examiner est inchangé, le nombre total de candidats a été surévalué. Au final, 55.667 candidats distincts ont formulé un vœu pour cette mention de licence soit une baisse de -9,8% par rapport à l'an dernier.

Synthèse de la répartition des vœux sur Parcoursup

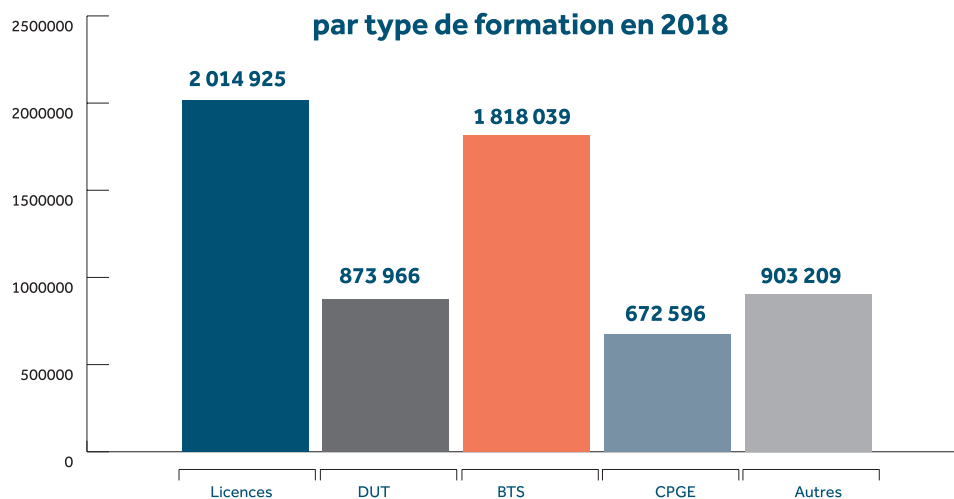
Répartition des vœux par filières



Répartition des vœux confirmés par type de formation – 2018



Nombre de vœux confirmés par type de formation en 2018



DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES ET DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Au cœur du Plan Étudiants, une ambition : celle de réussir la démocratisation de notre enseignement supérieur. Cela signifie accueillir plus d'étudiants, bien sûr, mais également mieux les accompagner, en personnalisant les parcours de formation pour donner plus à ceux qui ont besoin de plus.

Mieux accompagner les candidats qui souhaitent accéder à l'enseignement supérieur signifie également donner les moyens financiers nécessaires pour assurer leur réussite.

Ainsi, 13 millions d'euros ont été débloqués et répartis entre les universités pour créer de nouvelles places dans les filières les plus demandées, 8 millions d'euros pour l'accompagnement pédagogique des futurs étudiants qui permettront le développement des parcours personnalisés et près de 8 millions d'euros pour indemniser les professeurs et enseignants chercheurs mobilisés pour le traitement des vœux des candidats. Ces financements complémentaires permettent la mise en place du Plan Étudiants dès la rentrée 2018, dans les meilleures conditions possibles.

Le Plan Étudiants, 1 milliard d'euros supplémentaire sur le quinquennat

- >> 500 millions d'euros de crédits budgétaires sur 5 ans pour créer de nouvelles places en premier cycle, mettre en place les OUI SI et recruter de nouveaux enseignants-chercheurs et personnels
- >> 450 millions d'euros de financements issus du Grand Plan d'Investissement (GPI) pour diversifier les parcours et accompagner vers la réussite
- >> 100 millions d'euros de pouvoir d'achat rendu aux étudiants avec la suppression dès 2018 de la cotisation de sécurité sociale étudiante



13 millions d'euros pour créer 19 000 places supplémentaires à la rentrée 2018

Chaque année, le nombre d'étudiants augmente. À la rentrée étudiante 2018, 28 000 bacheliers supplémentaires sont ainsi attendus. Parmi ces 28 000 nouveaux bacheliers, tous ne feront pas le choix d'accéder à l'enseignement supérieur ou d'entrer à l'université. Ces besoins de places supplémentaires ont donc été calculés en fonction de la proportion d'entre eux qui souhaiteront accéder à l'enseignement supérieur, ajoutés à ceux qui n'ont pas pu y accéder l'année dernière à cause du tirage au sort.

Pour les accueillir dans de bonnes conditions et leur permettre de choisir leur orientation, le Gouvernement a donc dégagé, dans le cadre du Plan Étudiants, 13 millions d'euros dès 2018 afin de financer la création de places supplémentaires dans les filières les plus demandées.

Au cours du premier trimestre, les recteurs d'académie ont dialogué avec les présidents d'université, afin d'identifier les formations au sein desquelles il était crucial de créer des capacités d'accueil et d'utiliser au mieux ces moyens supplémentaires, qui se sont traduits à la fois par la création d'emplois et par le financement d'heures complémentaires dans les universités.

19 000 places auront ainsi été identifiées et financées pour accueillir davantage d'étudiants dans les formations du premier cycle à la rentrée. Elles témoignent de l'engagement du Gouvernement au service de l'accueil du plus grand nombre dans l'enseignement supérieur.

Ces places ont été créées dans les filières les plus demandées par les étudiants : 17 700 en places en Licence et plus de 2 000 dans les BTS. Les formations qui étaient dites « en tension » dans le cadre de la procédure APB sont largement concernées : 3 000 places en STAPS, par exemple, 2 000 en droit, 2 000 en économie-gestion ou 1 700 en PACES.

Le gouvernement a conservé une marge budgétaire pour pouvoir adapter au mieux l'offre et la demande, après le début de la phase d'admission.

Il pourra ainsi, en lien avec les présidents et les recteurs, ouvrir des places supplémentaires là où les besoins ont été identifiés.

Ces places ont été créées dans l'ensemble du territoire :

Nouvelle-Aquitaine : **1 020**

Auvergne-Rhône-Alpes : **1 610**

Bourgogne-Franche-Comté : **604**

Normandie : **765**

Corse : **58**

Grand Est : **1 490**

Hauts-de-France : **1 273**

Île-de-France : **3 431**

Occitanie : **1 885**

Centre-Val de Loire : **683**

Provence-Alpes-Côte-d'Azur : **1 808**

Bretagne : **1 068**

Pays de Loire : **375**

Outre-mer (hors Polynésie) : **1 119**

Près de 8 millions d'euros dès 2018 pour reconnaître l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs et des personnels

L'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs et de l'ensemble des personnels est au cœur du Plan Étudiants, qu'il s'agisse de la mise en place de parcours personnalisés ou de l'examen pédagogique des vœux formulés par les candidats sur Parcoursup.

Afin de reconnaître cet engagement, près de 8 millions d'euros de crédits indemnitaires supplémentaires ont été dégagés dès 2018 et répartis entre les établissements. Pour l'année 2018-2019 et afin de tenir compte de la diversité des modes d'organisation internes, il appartiendra aux présidents d'universités de construire, en lien avec les conseils, les modalités de répartition les plus pertinentes.

Répartition des 8 millions d'euros supplémentaires par académie pour les indemnités des équipes pédagogiques en 2018

Etablissement	Total 2018		
AIX-MARSEILLE	252 921	MONTPELLIER	155 581
AMIENS	122 970	MONTPELLIER III	99 277
ANGERS	90 240	MULHOUSE	40 000
ANTILLES	52 276	NANTES	172 119
ARTOIS	54 839	NICE	129 693
AVIGNON	41 721	NÎMES	40 000
BESANÇON	103 617	NOUVELLE-CALÉDONIE	35 000
BORDEAUX	200 090	ORLÉANS	95 736
BORDEAUX III	74 512	PARIS I	230 507
BRETAGNE OCCIDENTALE	97 227	PARIS II	116 568
BRETAGNE SUD	40 000	PARIS III	100 049
CAEN	130 062	PARIS V	170 866
CERGY-PONTOISE	101 420	PARIS VII	153 772
CHAMBERY	60 144	PARIS VIII	168 235
CLERMONT AUVERGNE	123 893	PARIS X	219 232
CORTE	35 000	PARIS XI	145 351
CUFR MAYOTTE	35 000	PARIS XII	215 394
DIJON	130 499	PARIS XIII	173 838
EVRY-VAL D'ESSONNE	123 041	PAU	64 750
GRENOBLE ALPES	186 904	PERPIGNAN	44 925
GUYANE	35 000	POITIERS	118 093
INALCO PARIS	40 000	POLYNÉSIE FRANÇAISE	35 000
INU JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION	40 000	REIMS	101 649
LA REUNION	69 355	RENNES I	93 656
LA ROCHELLE	40 246	RENNES II	112 334
LE HAVRE	40 000	ROUEN	136 943
LE MANS	53 490	SAINT-ETIENNE	94 377
LILLE	290 084	SORBONNE UNIVERSITE	197 492
LIMOGES	84 962	STRASBOURG	176 624
LITTORAL	60 241	TOULON	53 854
LORRAINE	229 158	TOULOUSE I	76 657
LYON I	120 974	TOULOUSE II	126 603
LYON II	142 768	TOULOUSE III	116 528
LYON III	131 682	TOURS	125 251
MARNE-LA-VALLEE	77 936	VALENCIENNES	54 656
		VERSAILLES-SAINT-QUENTIN	138 781
			7 841 661

À compter de 2019, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a indiqué qu'elle souhaitait travailler avec les organisations syndicales représentatives, afin d'inscrire cette reconnaissance indemnitaire dans un cadre pérenne. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un élargissement des primes existantes ou de la création d'un nouveau dispositif : ces différentes options seront soumises aux partenaires sociaux dans le cadre de la concertation, lancée le 29 mars dernier, sur la reconnaissance de l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs, des enseignants et de l'ensemble des personnels.

Cet effort budgétaire sera donc poursuivi et renforcé en 2019.

8 millions d'euros supplémentaires pour les « parcours personnalisés »

Afin de favoriser la réussite de tous les étudiants, la loi ORE a posé le principe d'un accompagnement personnalisé des étudiants en premier cycle. L'objectif est de donner à chaque étudiant toutes les chances de réussir, et ce quel que soit son projet et son parcours.

Cela passe notamment par un nouvel outil pédagogique : le parcours personnalisé. Lorsqu'elles examinent les vœux, les formations peuvent ainsi répondre OUI ou OUI SI au candidat, afin d'augmenter ses chances de réussite. Dans le cadre d'un parcours personnalisé, le futur étudiant est accueilli dans la formation et bénéficie d'un parcours personnalisé qui peut par exemple lui permettre de consolider ses acquis dans telle ou telle discipline ou de renforcer ses compétences méthodologiques.

Avec la mise en place du parcours personnalisé, les innovations pédagogiques qui se sont développées dans de nombreuses universités au cours des dernières années trouvent désormais un cadre : elles sont totalement intégrées dans les cursus et permettront à chaque étudiant d'avancer à son rythme et d'avoir plus d'accompagnement lorsqu'il a effectivement besoin de plus.

Afin d'accélérer la mise en place des parcours personnalisés à partir de la rentrée 2018, le Gouvernement a dégagé 8 millions d'euros supplémentaires. Les crédits correspondants ont d'ores et déjà été mis à la disposition des recteurs d'académie, qui vont travailler prochainement avec les présidents d'université afin d'identifier ensemble la meilleure manière de répartir ces moyens et de mettre en place des dispositifs d'accompagnement opérationnels dès septembre prochain.

Ces crédits permettront là aussi de financer la création d'emplois dans les universités.

Toutes les universités sont concernées par ces moyens supplémentaires, qui s'ajoutent à l'effort budgétaire prévu par la loi de finances 2018 à destination de l'enseignement supérieur.

En parallèle, les moyens du plan d'investissements d'avenir 3 (PIA 3) ont été mobilisés et concentrés sur la personnalisation des parcours et la réussite en premier cycle. Au total, 450 millions d'euros ont été dégagés. Ils permettent notamment de financer les nouveaux cursus universitaires (NCU), dont l'objectif est de favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants par une diversification des formations.

En octobre 2017, 17 projets ont ainsi été retenus au titre de la première vague des NCU. Ces projets bénéficieront d'un soutien total de 150 millions d'euros sur 10 ans.

Dès décembre 2017, une deuxième vague de projets a été lancée. Les établissements avaient jusqu'au 29 mars 2018 pour candidater.

La mise en place des projets de NCU prend régulièrement la forme de parcours personnalisés.

Des moyens supplémentaires au service de la réforme

Synthèse des moyens supplémentaires ouverts en 2018 (places supplémentaires et "parcours personnalisés" par académie)

ACADEMIE	Places supplémentaires			Oui si		TOTAL	
	EMPLOIS en € 2018	EMPLOIS en € 2019	H. COMP. en € 2018	2018	2019	2018	2019
AIX-MARSEILLE	280 000	840 000	50 015	371 000	1 113 000	701 015	1 953 000
AMIENS	200 000	600 000	128 925	163 000	489 000	491 925	1 089 000
BESANCON	100 000	300 000	91 485	113 000	339 000	304 485	639 000
BORDEAUX	340 000	1 020 000	283 635	387 000	1 161 000	1 010 635	2 181 000
CAEN / ROUEN	340 000	1 020 000	288 225	368 000	1 104 000	996 225	2 124 000
CLERMONT-FERRAND	160 000	480 000	122 940	161 000	483 000	443 940	963 000
CORSE	20 000	60 000	0	24 000	72 000	44 000	132 000
CRETEIL	400 000	1 200 000	340 110	442 000	1 326 000	1 182 110	2 526 000
DIJON	120 000	360 000	112 320	141 000	423 000	373 320	783 000
GRENOBLE	260 000	780 000	226 395	270 000	810 000	756 395	1 590 000
LILLE	460 000	1 380 000	389 925	518 000	1 554 000	1 367 925	2 934 000
LIMOGES	80 000	240 000	63 900	78 000	234 000	221 900	474 000
LYON	440 000	1 320 000	373 635	496 000	1 488 000	1 309 635	2 808 000
MONTPELLIER	360 000	1 080 000	291 285	409 000	1 227 000	1 060 285	2 307 000
NANCY-METZ	280 000	840 000	232 605	300 000	900 000	812 605	1 740 000
NANTES	300 000	900 000	250 875	326 000	978 000	876 875	1 878 000
NICE	200 000	600 000	171 450	227 000	681 000	598 450	1 281 000
ORLEANS-TOURS	240 000	720 000	183 600	234 000	702 000	657 600	1 422 000
PARIS	640 000	1 920 000	540 737	824 000	2 472 000	2 004 737	4 392 000
POITIERS	160 000	480 000	130 680	168 000	504 000	458 680	984 000
REIMS	120 000	360 000	0	126 000	378 000	246 000	738 000
RENNES	420 000	1 260 000	295 074	384 000	1 152 000	1 099 074	2 412 000
STRASBOURG	200 000	600 000	60 480	257 000	771 000	517 480	1 371 000
TOULOUSE	380 000	1 140 000	331 200	440 000	1 320 000	1 151 200	2 460 000
VERSAILLES	429 665	1 288 995	347 498	453 000	1 359 000	1 230 163	2 647 995
TOTAL	6 929 665	20 788 995	5 306 994	7 680 000	23 040 000	19 916 659	43 828 995

Ce tableau synthétique illustre les différents financements des places créées par académie et la ventilation, par académie également, pour la mise en place de parcours personnalisés à la rentrée 2018. Il montre également la montée en puissance des financements dans le temps.

13 millions d'euros ont été débloqués et répartis entre les universités pour créer de nouvelles places dans les filières demandées, **8 millions d'euros pour l'accompagnement pédagogique** des futurs étudiants qui permettront le développement des parcours personnalisés à la rentrée 2018.

Pour la rentrée scolaire 2019, viendront s'y ajouter près de 21 millions d'euros pour la création de places supplémentaires, et **près de 23 millions d'euros** pour la montée en puissance des parcours pédagogiques.

Pour le financement des places supplémentaires et la mise en place des parcours d'accompagnement, le gouvernement dépensera près de **20 millions d'euros en 2018** et **43 millions d'euros en 2019**.

A ce tableau, s'ajoute les 8 millions d'euros pour la rentrée 2018 qui indemnisent les professeurs et enseignants chercheurs mobilisés pour le traitement des vœux des candidats, répartis par académie et donc par formation, en fonction de leur besoin.

Et après ?

Un diplôme national de Licence qui donne toute sa place à la personnalisation

Avec le Plan Étudiants s'engage une transformation profonde du premier cycle dans l'enseignement supérieur. La loi ORE, promulguée le 8 mars 2018, a défini un premier cadre. Celui-ci doit désormais être précisé et complété, afin de permettre la mise en place d'une Licence personnalisée. L'objectif est de construire des parcours de formation plus modulaires, dont le rythme pourra être adapté afin de permettre à chacun d'avancer de la manière qui lui convient.

Tous les étudiants ne se ressemblent pas. Tous n'ont pas la même histoire, les mêmes projets ou le même parcours. Mais tous doivent être accompagnés vers la réussite.

C'est pourquoi la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a engagé une concertation avec l'ensemble des acteurs autour des principaux arrêtés qui organisent le diplôme national de Licence. Quatre groupes de travail ont été constitués et commencent leurs travaux.

Un contrat de réussite pédagogique

Le premier groupe de travail est consacré au contrat de réussite pédagogique qui lie l'étudiant et l'établissement. Au sein de ce groupe sera notamment abordée la question du contenu de ce contrat et des engagements qu'il formalise, de son évolution dans le temps et de la nécessaire valorisation des modules et parcours de consolidation proposés aux étudiants. Ce groupe de travail permettra également de réfléchir aux missions qui pourraient être celles du directeur d'études, référent de l'étudiant tout au long de son cursus de licence.

Ce groupe de travail est coordonné par le Professeur Alain Trouillet, vice-président de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Des parcours de formation personnalisés

Le deuxième groupe de travail s'attache à la personnalisation des parcours et à l'ingénierie des formations nécessaire pour y parvenir. Il aborde des thèmes tels que l'architecture des formations, la place des blocs de compétences et de connaissances, les innovations pédagogiques mises au service de la réussite des étudiants et leurs conséquences sur le référentiel de formation (modalités de prise en compte de l'enseignement en présentiel et de ses équivalents : enseignements à distance, notamment grâce aux outils numériques, enseignement par projets, apprentissage de l'autonomie étudiante, stages...).

Ce groupe de travail est coordonné par le Professeur Christophe Bréchet, vice-président de l'Université Paris Nanterre.

Une compensation et un rattrapage préservés

Le troisième groupe de travail est consacré aux nécessaires évolutions des dispositifs d'évaluation. Il aborde notamment la question des modalités d'examen, de capitalisation et de compensation. Comme l'a souligné à plusieurs reprises la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ni le principe de la compensation ni celui des rattrapages ne pourront être remis en cause. L'objectif est de leur permettre de fonctionner dans le cadre d'une Licence qui sera désormais plus personnalisée et dont le rythme pourra s'adapter aux besoins de l'étudiant.

Ce groupe de travail aborde également la question des dispositifs d'évaluation applicables aux formations de niveau Licence. Les établissements sont en effet à présent amenés à renforcer l'inscription de leur politique de formation dans une véritable démarche « qualité » qui devra plus largement associer les premiers intéressés que sont les étudiants. Par ailleurs, il convient dans le même mouvement de mieux articuler démarches internes d'évaluation et évaluation externe conduite par le HCERES.

Ce groupe de travail est coordonné par la Professeure Lynne Franjié, vice-présidente de l'Université de Lille et également vice-présidente du Comité de suivi LMD.

La Licence, un passeport pour la poursuite d'études et pour l'emploi

Le quatrième et dernier groupe de travail portera sur la question de la professionnalisation de la nouvelle Licence, dont la double vocation est à la fois de permettre la poursuite d'études et de rendre l'insertion professionnelle possible, rapide et réussie pour les étudiants qui le souhaitent.

Ce groupe de travail conduit notamment des réflexions autour de la notion de parcours professionnalisants au sein de la Licence, en renforçant par exemple les compétences transversales qui permettent aux étudiants de s'insérer à Bac + 3, en les sensibilisant à l'entrepreneuriat, en favorisant l'alternance et, enfin, en développant plus encore les liens avec le monde socio-économique.

Ces réflexions devront s'articuler avec les évolutions envisageables des textes relatifs aux licences professionnelles et aux DUT.

Ce groupe de travail sera coordonné par le Professeur Xavier Tripoteau, Vice-président de l'Université de Bretagne Sud.

*

Sur la base des travaux conduits par les différents groupes, la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sera amenée à faire des propositions d'évolution des textes réglementaires au cours du mois de mai 2018. Celles-ci feront l'objet d'une concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur, avant d'être soumises au CNESER.

Le comité de suivi LMD est étroitement associé à cette réflexion.





www.parcoursup.fr
#parcoursup



www.enseignementsup-recherche.fr

 [@sup_recherche](https://twitter.com/@sup_recherche)

education.gouv.fr

 [@EducationFrance](https://twitter.com/@EducationFrance)